

PARIS CENTRE

Retour d'expérience
Rue aux écoles Saint-Merri

Ordre du jour

- 1) Les rues aux écoles
- 2) Le cas spécifique de la rue Saint-Merri
- 3) Les différentes options de gestion
- 4) Échanges

1) Les rues aux écoles

- Le développement progressif des rues aux écoles est un engagement de mandature, l'apaisement de l'espace public devant les établissements scolaires permet de sécuriser le cheminement des familles et de limiter la pollution de l'air et la pollution sonore.
- Les rues aux écoles de Paris Centre seront traitées progressivement tout au long de la mandature.
- Plusieurs rues du secteur ont d'ores et déjà été traitées : les rues Saint-Merri, Poulletier et Fauconnier ont fait l'objet d'une implantation de barrière mi-décembre. Le 21 janvier, la rue de l'Arbre Sec dans le 1^{er} a également fait l'objet d'une implantation de barrière pour sécuriser une école et deux crèches.
- **La Mairie de Paris Centre a fait le choix d'expérimenter le dispositif pendant un mois, sans fermeture de la barrière, afin d'étudier aux cas par cas les usages constatés sur site et de pouvoir déterminer avec tous les acteurs locaux la meilleure gestion à retenir.**



Rue aux écoles Fauconnier- *Retex le 5 février*



Rue aux écoles Poullétier- *Retex le 2 février*

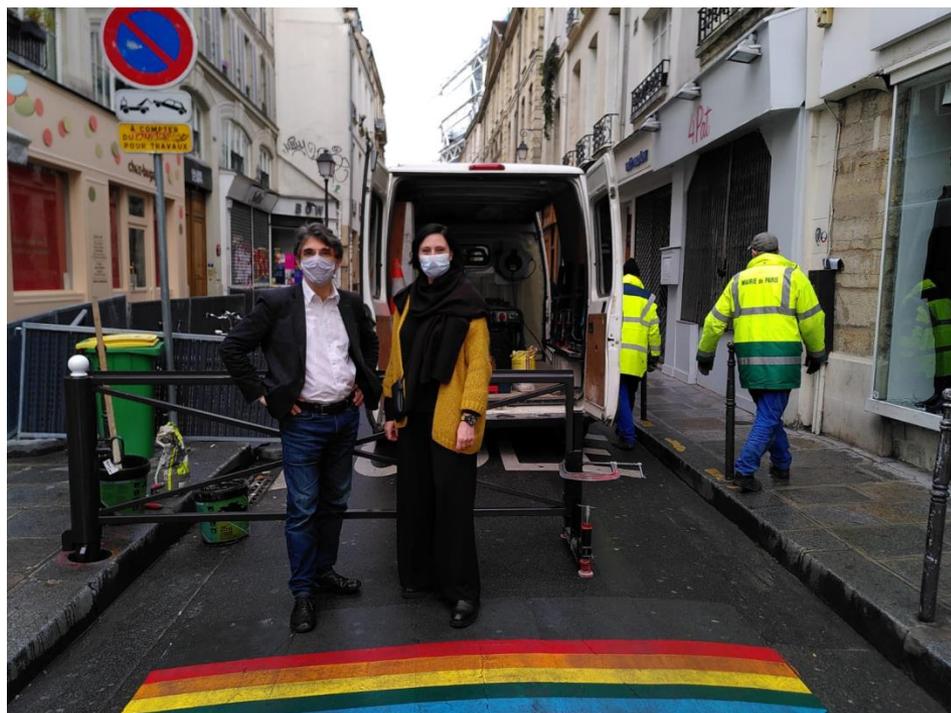
2) Le cas spécifique de la rue Saint-Merri

- La rue Saint-Merri a été transformée en aire piétonne* début 2020 : implantation de deux panneaux de signalisation verticale.



* Dans cette zone, seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci.

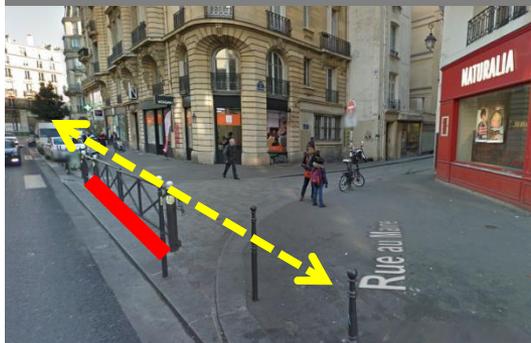
- La Mairie a implanté une barrière pour parachever l'aménagement le 15 décembre dernier, la barrière a été implanté au croisement de la rue Saint-Merri et de la rue du Temple. Le choix a été fait, dans un premier temps, de ne pas fermer la barrière à clé. Rapidement détériorée, la barrière a été déposée pour être réparée.



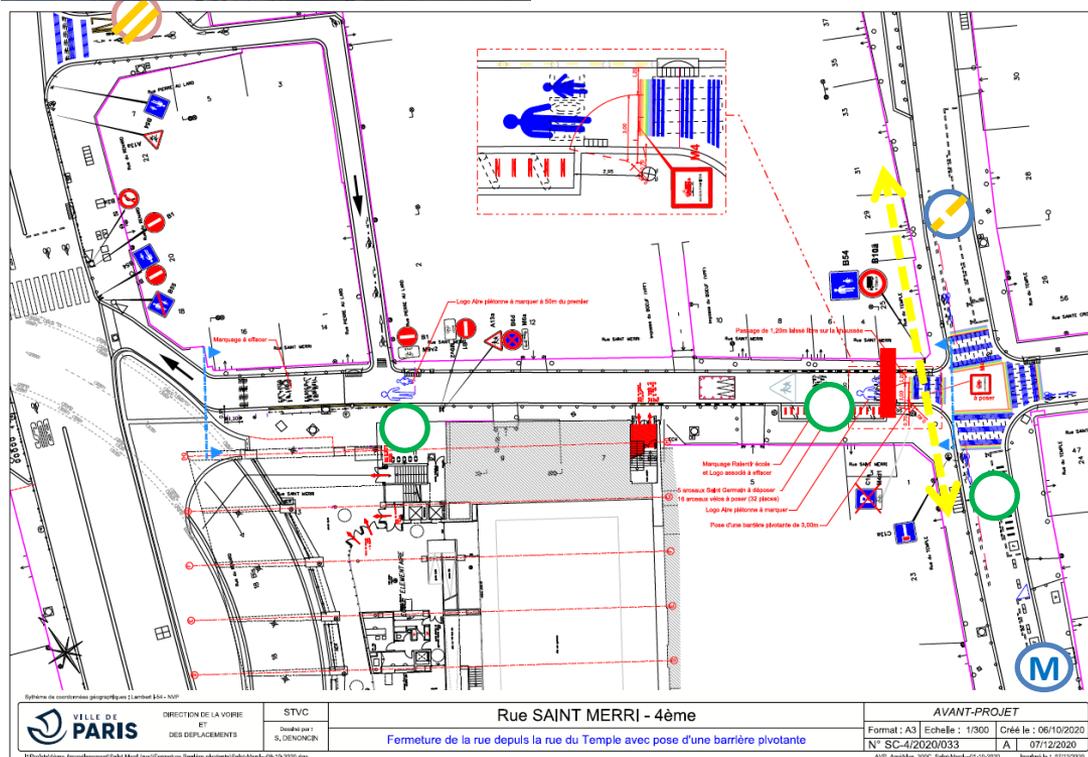
- La rue Saint-Merri, dans sa portion comprise entre la rue du Temple et la rue du Renard comporte un peu moins d'une dizaine de commerces : essentiellement des boutiques de vêtements, deux restaurants, un bar et un musée. Ceux-ci sont principalement situés dans la moitié de la rue située du côté Temple.
- Deux portes cochères sont utilisées dans la rue : au n°5 par le musée Pierre Cardin, et au n°12 par une copropriété disposant d'une cour intérieure avec parking.
- 5 places de livraisons sont situés à proximité immédiate de la portion de la rue Saint-Merri en aire piétonne.

Dispositif : une barrière pivotante positionnée pour protéger tous les piétons

Exemple de la rue au Maire (3^e)



Le barrage de la rue par une barrière pivotante permet la **protection des piétons empruntant cette voie** et l'**accès des véhicules de secours** en permanence. Son positionnement assure aussi la **traversée sécurisée des piétons** au niveau du carrefour, car enlève tout risque de véhicule en marche arrière.



← →
Traversée sécurisée des piétons

— Barrière pivotante

Ⓜ Accès métro

○ Arceaux vélo

Ⓜ Zone livraison sanctuarisée (24 h / 24)

Ⓜ Zone livraison partagée

3) Les différentes options de gestion

- A) Le maintien de la barrière à sa place (au croisement Temple/Saint-Merri) avec **une fermeture par cadenas aux heures d'entrée et de sortie de l'école uniquement** et une gestion par l'établissement scolaire et/ou les vacataires des points écoles. Aucun ayant droit, seule l'école et les services de secours disposent d'une clef.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• La sécurisation du site est assurée aux moments où parents et enfants sont amenés à circuler.• La desserte locale est possible librement en dehors de ces horaires.	<ul style="list-style-type: none">• Le site n'est pas sécurisé en dehors de ces horaires spécifiques.• Cette option ne permet pas de limiter les mésusages.

Cette option nécessite l'accord et l'implication forte de l'établissement scolaire.

- B) Le maintien de la barrière à sa place avec **une fermeture par cadenas à tout heure et des ayants droits limités munis d'une clef** (sous réserve de la signature d'une convention qui stipule l'interdiction de circuler aux horaires d'entrée et de sortie de l'école).

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Le site est sécurisé 100% du temps.• La desserte locale est limitée aux seuls ayants droits.	<ul style="list-style-type: none">• La réussite de la sécurisation repose sur le respect de la convention par les ayants droits.• La multiplication des ayants droits augmente le risque de mésusages.

- C) Le déplacement de la barrière au droit de la rue Pierre au Lard avec une piétonisation totale de la portion de la rue Saint-Merri entre Pierre au Lard et Renard et la mise en impasse de la rue Saint-Merri entre Pierre au Lard et Temple.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• L'espace situé juste devant l'établissement est sécurisé 100% du temps sans besoin de gestion de la barrière.	<ul style="list-style-type: none">• Risque de véhicules effectuant des marches arrières dangereuses rue du Temple• Risque de stationnement sauvage dans l'impasse créée rue Saint-Merri.• Seule une toute petite portion de la rue Saint-Merri est sécurisée.

4) Échanges